

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	6 (1918)
Heft:	73
Artikel:	L'idée marche...
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-253640

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ne grignotons plus, mais nous mangeons notre petit capital de réserve.

Alors?... Alors, puisque ces fameux 25 sous ne combleront pas le déficit de notre caisse, il nous faut une propagande intense pour trouver de nouveaux abonnés. Il est des personnes, dans nos sociétés féminines et féministes, qui ne sont pas encore abonnées au *Mouvement*, et qui se doivent de l'être puisqu'il est en quelque sorte le porte-parole de leur société. Il est des personnes qui sont sympathiques à nos idées, mais qui ne pensent pas qu'il soit nécessaire de manifester leur sympathie par des actes tangibles. Il est des jeunes filles qui déclarent ne rien savoir du féminisme et ne demandent qu'à s'instruire : elles apprendront à nous lire ce que nous entendons par là. Que chacun, que chacune prenne à tâche de nous aider : c'est l'avenir de notre journal qui est en jeu. Qu'on le distribue, qu'on le fasse connaître, non pas vaguement et anonymement à la sortie d'une séance là où elles sont encore autorisées, mais individuellement, chez ses amis, qu'on leur en parle, qu'on leur écrive, qu'on le leur recommande, qu'on leur fasse toucher du doigt la nécessité morale de ne pas être seulement féministe de surface. De notre côté, nous pouvons promettre à nos amis que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les seconder dans cette propagande. Non seulement administrativement en envoyant gratuitement des numéros spécimens (plusieurs membres du Comité ont en main des listes d'abonnés de régions déterminées, afin de pouvoir mener leur propagande à coup sûr), mais encore et surtout en nous efforçant de continuer à faire du *Mouvement Féministe* le véritable organe du féminisme suisse-romand. Nous publierons dans un prochain numéro la liste des articles à paraître, des sujets que nous avons l'intention de faire traiter en 1919 ; mais nous pouvons déjà dire que nous ne négligerons rien pour que notre journal soit aussi intéressant, aussi vivant, aussi varié que possible. Qu'il constitue à la fois un élément d'informations précises dans le domaine social et féministe, une école d'éducation civique, un lien entre nos sociétés, un organe de combat pour nos idées. Que, dans ce triste hiver d'épidémie où séances et réunions seront peut-être bien difficiles à organiser, il remplace dans la mesure du possible, non seulement la conférence ou la causerie, mais encore le contact personnel, l'échange de vue qui nous manqueront, et qu'en le lisant, même dans une chambre solitaire, on se sente le cœur réchauffé en songeant que d'autres femmes, à la même heure, communient dans la même pensée et maintiennent bien haut le même idéal.

La Rédaction.

Nous recevons dès maintenant les nouveaux abonnements pour 1919 au nouveau prix de Fr. 3,75 (à percevoir par nous contre remboursement, ou à verser par l'abonné à notre compte de chèques I. 943). De plus, tout nouvel abonné pour 1919 recevra gratuitement les numéros de novembre et de décembre 1918.

L'IDÉE MARCHE...

... Comment ne marcherait-elle pas quand le vent de la démocratie souffle maintenant largement sur l'Europe tout entière? Comment admettre que ces peuples qui se libèrent, que ces nations qui s'organisent de leur plein gré vont, dès les débuts, mentir à leur programme, se mentir à eux-mêmes, en ne reconnaissant pas immédiatement aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes?...

Les journaux féministes du centre de l'Europe ne nous sont guère parvenus ces temps, mais nous sommes certaines que les femmes de ces nations ne laissent pas échapper cette occasion unique de faire valoir leurs droits au titre de citoyennes. On sait l'importance du mouvement suffragiste hongrois, les manifestations impressionnantes auxquelles il est livré toutes les fois que l'occasion lui en a été fournie. « Notre lutte doit tendre à briser le pouvoir formidable du comte Tisza, qui est la principale barrière aux progrès démocratiques en Hongrie » écrivait en août Mme Miskolczy Meller, présidente de la Société féministe de Budapest, à *Jus Suffragii*. Or, Tisza est mort et son régime renversé. Et le comte Karolyi, qui, à l'heure où nous écrivons ces lignes, est l'homme de la situation, est un suffragiste fervent comme le prouve son intention d'introduire le suffrage universel et égal pour tous les hommes et toutes les femmes âgés de 24 ans et sachant lire et écrire, sans restriction.

En Bohême existait une Association suffragiste, adhérente à l'Alliance Internationale, représentée aux Congrès de celle-ci (elle avait même offert une réception préliminaire aux déléguées pour lesquelles Prague se trouvait sur le chemin de Vienne et de Budapest, lors du dernier Congrès de 1913), et qui avait déjà réussi en 1912 à faire nommer une femme, Mme Vickova-Kunetika, membre de la Diète. Si elle a pu parvenir à ce résultat à un temps où les obstructions autrichiennes pesaient de tout leur poids sur l'organisation de ce pays, que ne va-t-il pas se passer maintenant?... Et si l'Allemagne a réellement l'intention de se démocratiser en actes et non en paroles, la reconnaissance du vote aux femmes n'en sera-t-elle pas une preuve efficace?...

Dans les pays occidentaux, une dépêche de Londres a informé la presse quotidienne que la Chambre des Communes a voté par 274 voix contre 25 une motion demandant le dépôt d'un projet de loi qui accorde aux femmes le droit d'éligibilité au Parlement. Une seconde dépêche, en date du 5 novembre, nous apprend que ce bill a été voté en seconde lecture à l'unanimité par les Communes. Nos lecteurs savent que la question était pendante, n'ayant pas été réglée par la loi du 6 février dernier, et que les officiers de la Couronne s'étaient prononcés contre l'entrée des femmes au Parlement sans une nouvelle loi. Voici la réponse.

Pourquoi faut-il que justement le peuple, qui a donné au monde l'essor et l'exemple de la démocratie, doive figurer ici non plus sous cette rubrique : *l'idée marche*, mais plutôt : *l'idée est stationnaire*?... L'amendement à la Constitution américaine y introduisant le suffrage pour toute l'étendue des Etats-Unis a échoué le 1^{er} octobre à Washington. Toute la campagne intense des suffragistes d'outre Atlantique depuis janvier est à recommencer. Et nous en sommes désolées, non seulement pour la cause, mais aussi pour notre présidente internationale, Mrs. Chapman Catt, qui avait consacré toute son ardeur et tous ses talents à la victoire de cet amendement.

A vrai dire, l'amendement fédéral a obtenu une majorité de 53 voix contre 31. A la majorité relative, il aurait passé. Mais tout amendement à la Constitution doit, sage précaution, être voté par une majorité des deux tiers. Neuf voix ont manqué pour que cette proportion fût atteinte. Douze sénateurs étaient absents. La principale opposition est venue des représentants du Sud, dont certains veulent affranchir les femmes de la propre volonté de chaque Etat, et non par une mesure fédérale automatique. Argument fédéraliste, que feront bien de méditer les partisans chez nous d'une initiative fédérale en matière de suffrage féminin.

Si l'amendement fédéral a échoué, ce n'est pas la faute des suffragistes américaines, dont le récit des efforts en sa faveur

remplirait un volume. Ce n'est pas non plus celle du président Wilson. Malgré les charges terribles pesant sur cet homme, qui est devenu en quelque sorte l'arbitre du monde, il a trouvé le temps de se préoccuper du suffrage féminin, de parler et d'écrire en sa faveur. Son message aux sénateurs a été particulièrement pressant : « Le concours des femmes, a-t-il déclaré, est urgent non seulement pour gagner la guerre, mais aussi pour résoudre les grands problèmes de l'après-guerre. Je crois que notre situation en ces temps troublés aussi bien que notre compréhension des affaires qui concernent la Société de l'avenir dépendront de la participation directe des femmes à nos conseils. Nous avons besoin de leur sens moral pour préserver ce qui est bien, beau et digne dans notre système de vie, comme nous en avons besoin pour découvrir ce qui doit être purifié et réformé. Sans leurs conseils, nous ne serions qu'à moitié sages... »

Eh! bien, même après cette défaite momentanée, on peut dire que, dans un pays, qui a à sa tête un homme comme Wilson, et prononçant des paroles comme celles-ci.... là aussi l'idée marche!

E. Gd.

Un de nos devoirs

Le journal *La Française* consacrait en septembre un numéro entier à ce sujet : *Ce que les femmes peuvent pour le relèvement des mœurs*. Un de ses articles débutait ainsi : « Jamais nous ne répéterons trop souvent que les femmes ont le devoir absolu, et plus pressant aujourd'hui que jamais, d'étudier la question des mœurs à tous les points de vue. Dans le monde entier il existe des femmes conscientes et réfléchies et d'autres qui, quoique bonnes et dévouées, se préoccupent peu des causes et des effets.... Elles ne songent pas à lutter contre les causes foncières du mal dont elles cherchent à guérir les manifestations. Les femmes réfléchies se rendent compte, au contraire, de plus en plus qu'une seule chose serait réellement utile : Remonter aux causes qui produisent les mauvais effets. Elles voient clairement qu'il n'y a pas une des questions sociales qui ne découle d'une mauvaise conception et d'une mauvaise application morale et qu'une réforme morale indispensable est à la base de toutes les réformes que nous désirons si passionnément pour l'humanité. »

Malheureusement en ce moment, de toutes les questions sociales, c'est celle des mœurs qui attire le moins l'attention du grand public. Il faut donc aux femmes qui, par leurs réflexions ou par leurs expériences, sont arrivées à des convictions profondes et inébranlables sur cette question une double dose de courage et de volonté pour affirmer leurs aspirations et pour trouver les moyens de les faire triompher. La première conviction qui doit animer toutes celles qui luttent, est celle-ci : « Il n'y a qu'une morale, identique pour les deux sexes ». La seconde : « Il n'y a pas de mal nécessaire », et enfin : « Le bien doit triompher du mal. »

Ce n'est pas de prime abord que l'on arrive à l'affirmation de ces principes. Tant de préjugés, tant d'idées préconçues régissent notre société quelque peu vermoulu ! Dès l'enfance on s'habitue à voir que la balance est inégale entre les deux sexes. Ce qui est permis aux garçons ne l'est pas aux filles ; ce qui est toléré pour les uns est interdit aux autres. L'instinct nous dit qu'il y a là une injustice, mais nous ne saisissons toute son étendue que, lorsque adultes et plus averties, nous constatons les conséquences incalculables de cette fausse notion des respon-

sabilités dans le domaine moral. Et tant de femmes acceptent sans contrôle, tous les sophismes dont on drape la double morale pour la rendre moins hideuse, sans se rendre compte que admettre cette morale au rabais, c'est faire injure aux deux sexes : à l'homme, en le jugeant incapable de maîtrise de soi-même ; à la femme, parce que cette morale immole par avance toute une catégorie de créatures humaines à un esclavage honteux.

Il y a eu, heureusement, dans le monde des femmes intelligentes et courageuses qui, malgré l'opposition de leur milieu et de leur époque ont élevé la voix pour protester contre le principe de la double morale. C'étaient les Joséphine Butler, les Emilie de Morsier, pour ne citer que les plus connues parmi les devancières. Elles ont fait école. Toute une phalange de disciples se sont levés à leur appel ; hommes et femmes, mis en face des devoirs et des responsabilités de leur sexe, ont nié qu'il y eût un mal nécessaire et que l'État pour le tenir en échec fut obligé de le canaliser et par cela même de le tolérer et de le réglementer.

La guerre, en absorbant l'intérêt et les énergies, en fauchant tant de forces tournées vers l'idéal, en dégageant une atmosphère de violence et de coercition, en ressuscitant des préjugés qui, sans elle, seraient peut-être tombés en désuétude, sur l'obligation pour les armées d'organiser la réglementation du vice, a singulièrement entravé les efforts de ceux qui travaillent à l'épuration de la morale contemporaine. Même dans les pays neutres il y a comme un recul moral. Cependant une phalange de convaincus continue la croisade, malgré l'indifférence du grand public. Ils savent que la guerre ne durera pas toujours et qu'ensuite il y aura double besogne pour démolir ce qu'elle aura introduit et pour édifier autre chose.

Notre Code pénal suisse, s'il voit le jour, sera un levier puissant pour leur aider dans leur campagne. La question des mœurs y est étudiée à fond et les articles la concernant marquent un progrès réel sur l'ensemble de nos législations cantonales. Un jeune juriste vaudois, M. Veillard, vient de consacrer sa thèse de doctorat à un sujet qui lui a donné l'occasion de comparer toutes les législations concernant la prostitution.¹ Ses conclusions, nous ne nous en étonnons guère, sont nettement abolitionnistes. Il en est de même pour notre futur Code pénal. D'aucuns disent que cela lui nuira et que, parce que cette législation nouvelle aspire vers une morale plus haute, notre peuple ne l'acceptera pas. Est-ce possible ? Et si cela est vrai, n'avons-nous pas, nous femmes, une mission à remplir vis-à-vis de ceux qui détiennent le bulletin de vote ? Que celles qui ignorent ces sujets, les regardent en face et les étudient avec le sérieux qu'ils comportent. La documentation ne manque pas. Si la thèse de M. Veillard, tout convaincu et tout vibrant qu'il soit, les effraie, qu'elles lisent les *Souvenirs et pensées*, les *Souvenirs d'une grande Croisade*, ces deux livres de Joséphine Butler. Qu'elles se souviennent que, même sans action publique, sans discours, la femme peut par sa seule attitude vis-à-vis des questions morales, faire avancer la cause de justice qui nous est chère. La première condition est de vaincre l'indifférence de nos milieux féminins, et de faire saisir à toute femme intelligente que la justice et la morale sont indispensables au progrès de l'humanité et qu'elles ont elles aussi besoin d'être « ravitaillées ».

E. F.-N.

¹ *La Prostitution, étude de droit comparé*, par Maurice Veillard, docteur en droit. Chérix, éditeur à Nyon.